



Demande d'autorisation environnementale



Plateforme logistique

Lavannes (51)

CERFA N°15964*01

1/ Pièces à joindre à tous les dossiers

Pièce jointe 5 : Etude d'incidence

Résumé non technique

Version 01 | Novembre 2021

Dossier réalisé avec le concours de



1	PRESENTATION DU PROJET	1
1.1	PRESENTATION DE L'INSTALLATION	1
1.1.1	<i>Localisation</i>	1
1.1.2	<i>Organisation</i>	1
2	IMPACT TEMPORAIRE	2
3	IMPACT VISUEL ET URBANISME	2
4	PROTECTION DU MILIEU NATUREL ET DE LA BIODIVERSITE	2
5	CONSOMMATION ET REJETS DANS L'EAU	2
5.1	CONSOMMATION ET SUIVI.....	2
5.2	EAUX PLUVIALES	3
5.3	EAUX DOMESTIQUES	3
5.4	AUTORISATION DE REJET ET PROGRAMME DE SURVEILLANCE.....	3
6	REJETS DANS L'AIR	3
7	BRUIT ET VIBRATION	3
8	DECHETS	4
9	TRANSPORT	4
10	RISQUES ET POLLUTION	4

1 PRESENTATION DU PROJET

1.1 Présentation de l'installation

1.1.1 Localisation

La plateforme logistique prendra place en zone d'activité des Sohettes - Val des Bois sur la commune de Lavannes, à proximité de la route nationale 51 reliant Reims à Rethel.

La parcelle est délimitée :

- au nord, par la route d'accès aux futures implantations de la zone puis des champs cultivés ;
- à l'est, par des champs cultivés ;
- au sud, par des champs cultivés ;
- à l'ouest, par la zone boisée du ru de Lavannes puis des champs cultivés.

Le terrain, vierge de toute construction, se développe en zone UX du Plan Local d'Urbanisme.

1.1.2 Organisation

DESCRIPTION GENERALE

Le projet concerne la construction et l'exploitation d'une plateforme logistique sur la commune de Lavannes (51). Elle est conçue pour accueillir des activités de logistique comprenant la réception, le stockage, la préparation de commandes et l'expédition des marchandises.

La plateforme se composera de 6 cellules d'environ 6 900 m² dont 1 cellule recoupée en 2 pour accueillir une cellule de stockage de liquides inflammables et une cellule produits dangereux.

Les surfaces du site seront les suivantes :

- Terrain : 98 543 m²
- Voiries lourdes PL et parking PL : 14 803 m²
- Voiries VL et parking VL : 4 298 m²
- Bâtiment : 43 643 m²
- Voirie pompier : 5 594 m²
- Cheminement piéton : 1 897 m²
- Espaces verts : 25 832 m²
- Bassin étanche : 2 476 m²

DESCRIPTION DETAILLEE

La construction est un bâtiment à usage de plateforme logistique, représentant 7 cellules de stockage accompagnées de leurs locaux annexes.

Cette entité regroupera donc :

- un espace à usage d'entrepôt

Cet espace sera compartimenté en 7 cellules de stockage : 4 cellules de 6 915 m², 1 cellule de 6 918 m², 1 cellule de produits dangereux de 4 402 m² et 1 cellule de liquides inflammables de 2 520 m² soit 41 500 m².

- un espace "locaux techniques"

Cet espace compartimenté se développera en façade nord-ouest et comprendra le local onduleur, le local technique sprinklage, le local transformateur, le local TGBT, la chaufferie et le local surpresseur. D'une surface d'environ 225 m².

- des locaux annexes

2 locaux bureaux – locaux sociaux se développeront en excroissance de la façade nord-est. Ils représenteront une surface totale au sol de 463 m²

3 locaux de charge seront mis en place. D'une surface d'environ 678 m².

Il sera intégré au projet des panneaux photovoltaïques en toiture des cellules 2 à 6 sur un minimum de 50% de la superficie utile des toitures.

2 IMPACT TEMPORAIRE

Le terrain n'étant pas perceptible depuis les habitations les plus proches, l'impact visuel pendant les travaux sera marqué par les équipements de grande hauteur (grue).

Néanmoins, leur présence sur le chantier se limitera à quelques semaines. L'impact visuel lors des travaux sera donc faible.

Pour ce qui concerne la protection du milieu et de l'environnement, un ensemble de mesures sera mis en place pour éviter, réduire et compenser les impacts du projet lors des travaux : valorisation des matériaux sur place, consignes relatives à l'usage des produits et à la sécurité, tri et valorisation des déchets...

3 IMPACT VISUEL ET URBANISME

IMPACT VISUEL

L'impact visuel du projet sera limité du fait de la réalisation d'aménagements paysagers permettant de limiter les vues directes sur le bâtiment :

- Clôture doublée de haies arborées
- Végétalisation du bassin d'infiltration...

URBANISME

Le terrain du projet est situé en zone UXc (Zone urbaine à vocation d'activités économiques) du Plan Local d'Urbanisme de Lavannes. Il sera réalisé conformément au règlement d'urbanisme.

4 PROTECTION DU MILIEU NATUREL ET DE LA BIODIVERSITE

CONSOMMATION FONCIERE

Le projet se fera sur un terrain vierge de toute construction. Il consommera du foncier mais fait partie intégrante de la nouvelle ZAC Les Sohettes – Val des Bois. Il est à noter que cette ZAC a fait l'objet d'un dossier de réalisation avec étude d'impact en 2013.

ARTIFICIALISATION DES SOLS

Les surfaces d'enrobé seront limitées au strict nécessaire de sécurité (circulation et manœuvre des poids lourds, stationnement des véhicules légers, ...).

NATURA 2000

Les sites répertoriés sont à plus de 8 km du projet.

Au vu des activités et des rejets du site, aucun impact n'est attendu sur ceux-ci.

REDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Pour rappel, la plateforme sera implantée en dehors de tout espace naturel protégé dans une zone d'activité.

Au vu du diagnostic écologique, les impacts du projet seront faibles. Il est en effet prévu en bordure du boisement du Ru de Lavannes, un espace écologique avec la création d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales, une prairie champêtre avec une haie et des fourrés. Cet espace servira de zone tampon entre le boisement et la plateforme logistique.

5 CONSOMMATION ET REJETS DANS L'EAU

5.1 Consommation et suivi

L'entrepôt sera alimenté en eau potable par le réseau d'adduction public en un point.

Ce dernier sera équipé d'un dispositif de disconnexion et d'un compteur.

Il n'est pas envisagé la création de forage, ni de prélèvement dans le milieu naturel superficiel.

L'eau sera utilisée pour :

- les besoins sanitaires : locaux sociaux, lavabos, douches, toilettes, ... ;
- le lavage des sols des cellules (autolaveuses) ;
- l'alimentation de la chaufferie ;
- la protection incendie, cette dernière étant exceptionnelle.

Cette consommation est estimée à 4 000 m³/an.

5.2 Eaux pluviales

ORIGINE

Les eaux pluviales sont drainées par l'intermédiaire des surfaces étanches donc issues du ruissellement sur les toitures et voiries. Pour ce qui concerne les surfaces non étanches (surfaces gravillonnées et espaces verts), l'eau s'infiltré dans le sol.

AMENAGEMENT DES RESEAUX

Le principe général de gestion des eaux pluviales retenu est l'infiltration sur site.

COLLECTE ET REJET

Les eaux pluviales de toitures seront collectées par des ouvrages traditionnels de génie civil (chêneaux, descentes de gouttières, regards, conduits) et dirigées vers les noues d'infiltration puis le bassin d'infiltration.

Les eaux pluviales de voiries seront interceptées par des regards à grille, traitées par séparateur d'hydrocarbures après tamponnement et avant rejet au bassin d'infiltration.

5.3 Eaux domestiques

Elles proviendront des installations sanitaires de l'usine.

Ce sont des effluents similaires à ceux générés par des foyers qui se caractérisent par leur charge organique.

Ces eaux usées domestiques seront envoyées dans le réseau communal avant traitement par la station d'épuration communale.

5.4 Autorisation de rejet et programme de surveillance

JMG Partners disposera d'une autorisation de raccordement pour ses rejets en eaux usées domestiques.

Les eaux pluviales feront l'objet d'une analyse par un laboratoire agréé régulièrement.

6 REJETS DANS L'AIR

Les activités de la plateforme logistique seront à l'origine de rejets atmosphériques canalisés liés aux installations suivantes :

- Chaudière fonctionnant au gaz naturel.

Les émissions diffuses dans l'atmosphère proviendront du trafic des véhicules (chariots et poids lourds).

Aucune activité n'est susceptible d'émettre des odeurs.

7 BRUIT ET VIBRATION

SOURCES SONORES INTERIEURES

Elles proviennent essentiellement des activités :

- De manutention des palettes,
- Du fonctionnement des utilités (chaudière)

SOURCES SONORES EXTERIEURES

Elles ont pour origine :

- le trafic des véhicules (poids lourds),
- les opérations de chargement/déchargement des produits.

Mesures de l'impact sonore

Des mesures de bruit seront réalisées à la mise en service des installations. Les seuils limites en bruit seront respectés en limite de propriété, de jour et de nuit.

8 DECHETS

La plateforme sera équipée de zones de stockage regroupant les bennes et containers à déchets.

Des mesures organisationnelles assurant les contrôles liés à la gestion des déchets sont mises en place.

La gestion des déchets sera suivie par un registre informatisé.

9 TRANSPORT

Les activités impliquent un trafic de l'ordre de 125 camions par jour pour le chargement et le déchargement des marchandises.

Les accès sur le site seront clairement identifiés.

Les véhicules légers accédant à l'établissement seront dirigés vers des aires de stationnement qui leur sont spécifiques.

L'accès des véhicules poids lourds sur la voie publique a une largeur suffisante. Ils disposeront de leur propre entrée et d'un parking dédié de 9 places.

10 RISQUES ET POLLUTION

STOCKAGES

Tous les produits liquides présents sur le site sont placés sur rétention suffisamment dimensionnée.

Elles sont étanches aux produits qu'elles peuvent contenir, résistent à l'action physique et chimique des fluides et organisées par compatibilité de produits.

Toutes les rétentions feront l'objet d'un contrôle visuel périodique.

La cellule de liquides inflammables sera raccordée à une rétention déportée de 315 m³ permettant de retenir 100 % du volume des surfaces de collecte de 500 m².

RETENTION INCENDIE

Le confinement des eaux d'extinction sera assuré par le bassin de tamponnement étanche équipé d'une vanne de barrage.